

Compte-rendu du conseil municipal de Saint-Martin-en-Vercors

Séance du 19 décembre 2019

Présents : Claude Vignon, Lionel Dusserre, Giovanni Caddedu, Gilles Breton, Laurent Benoit, Jean-Christophe Dye, Virginie Dal Pra, Jean Vignon, Andrée Séquier, Philippe Desfeux, Jean-Yves Wiss

Délibérations du conseil

→ Décision Modificative du budget communal : pour changement d'imputation sans changement du montant global du budget.

Voté à l'unanimité.

→ Le recrutement est en cours pour le remplacement de M. Michaël Bres au poste d'agent technique. 6 candidats ont été retenus mais seulement 4 se sont présentés en entretien. Le maire annonce que la candidature de M Jean-Pierre Piège est retenue. Il prendra son poste au 6 janvier 2020.

Voté à l'unanimité.

→ Le Maire informe le conseil de la nécessité de mettre en place le remboursement des frais kilométriques et des repas aux agents municipaux allant en formation ou en réunion à l'extérieur. Pour cela, il convient de prendre une délibération conformément au barème national.

Voté à l'unanimité.

→ Suite aux intempéries du 15 novembre 2019, de nombreux arbres sont tombés au hameau des Jaunes, sur des parcelles communales non soumises au régime forestier. Plusieurs habitants se sont proposés de retirer ce bois. Ils proposent d'indemniser la commune à hauteur de 15 € le m³.

Voté à l'unanimité.

Questions diverses

→ Le maire informe le conseil de la panne de la porte de la boulangerie. En effet, l'aimant et le radar d'ouverture de la porte ne fonctionne plus. Après demande de devis, le coût de cette réparation est important. Les élus souhaitent trouver une solution alternative à l'ouverture électrique de cette porte.

→ Le maire informe le conseil que le 17 décembre 2019, lors du conseil communautaire de la communauté des communes du Royans Vercors, les élus ont voté sur le principe pour la création d'un PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal). Son lancement sera conditionné par une délibération des 18 communes de la CCRV.

→ Concernant la publicité extérieure et les préenseignes, il est rappelé qu'elles sont interdites depuis le décret du 13 juillet 2015. La DDT impose aux communes de se mettre en règle dans un délai de 6 mois. Afin de respecter la législation en vigueur, tous les panneaux publicitaires devront être remplacés par des lames directionnelles. Une rencontre sera prochainement organisée entre les professionnels de la commune et les élus en charge de ce dossier.

Tour de table

Andrée Séquier informe le conseil qu'à l'occasion des fêtes de fin d'années, le CCAS de St Martin a offert aux personnes âgées de plus de 70 ans, soit un repas au restaurant de l'Hôtel du Vercors, soit un colis de friandises. 34 personnes ont participé au repas, et 23 ont reçu le colis.

Philippe Desfeux relate la réunion organisée par le PNRV portant sur le projet d'aménagement d'un belvédère aux Grands Goulets. Ce projet viserait la création de deux chemins de part et d'autre de la rivière (environ 1,2km) en partant des Barraques. Cette initiative sera portée par le PNRV et le département.

Philippe Desfeux informe le conseil que le prestataire d'Enedis a débuté l'installation des compteurs Linky sur la commune. Lors d'une intervention à l'immeuble de la Falaise, un des locataires a refusé la pose du compteur sur le panneau bois existant prétextant le non-respect de la loi C 14-100 et C 15-100. Afin de clarifier tout cela, les élus souhaitent rencontrer l'interlocuteur de chez Enedis pour la commune. Cette rencontre aura lieu début janvier.

Jean Vignon informe le conseil que suite à la deuxième édition cet automne de la semaine « Faites du numérique », l'association Les Tracols organisera en 2020 sur le territoire, 15 séances de 2h30 d'initiation à l'informatique.

Le prochain conseil aura lieu le jeudi 30 janvier 2020 à 20h30

Secrétaire de séance : Philippe Desfeux